



Notice explicative de la démarche d'adhésion à la charte de qualité et de demande d'aide au démarrage pour les Maisons d'Assistants Maternels en Gironde

Préambule :

Face au développement des Mam, la Cnaf souhaite renforcer leur accompagnement par les Caf afin de garantir une implantation pertinente de l'offre d'accueil, la pérennité des projets de Mam et la qualité de l'accueil en leur sein. Pour ce faire une aide au démarrage de 6 000 € est créée pour les nouvelles Mam constituées d'au moins 2 assistantes maternelles et qui signe une charte de qualité avec la Caf et le conseil départemental et la Msa.

La Charte de qualité

C'est quoi : Pour encourager les bonnes pratiques repérées sur le terrain et garantir la pérennité du fonctionnement de la Mam et la qualité de l'accueil, les services de l'Etat, la Cnaf et les partenaires du secteur ont proposé la création d'une charte de qualité.

Elle sera signée conjointement par la Caf, les services de Pmi, la Msa et le représentant de la Mam en tant que personne morale, pour une durée de 5 ans.

Pour qui : Cette charte de qualité peut être signée par toutes les Mam, quelle que soit leur date d'ouverture

Comment y adhérer :

- * Rendez-vous sur caf.fr pour télécharger les documents
- * Si vous pensez remplir toutes les conditions pour y adhérer, remplissez le formulaire de demande et retournez-le à la Caf accompagné de toutes les pièces justificatives.
- * Votre demande sera étudiée conjointement par la Caf, le Département et la MSA
- * Si votre demande est recevable, vous recevrez la charte signée par l'ensemble des partenaires et les documents de communication à destination des familles.

L'aide au démarrage

C'est quoi : Une aide financière de 6000€ destinée à l'achat de matériel électroménager, d'équipements de puériculture, de jeux, de livres, de mobilier...pour équiper la MAM.

Pour qui : Pour les MAM d'au moins 2 assistants maternels ayant ouvert depuis moins de 2 ans et qui ont signé la charte de qualité

Comment faire la demande :

- * Rendez-vous sur caf.fr pour télécharger les documents
- * Assurez-vous que vous avez bien complété la charte de qualité avec les logos de l'ensemble des partenaires Gironde (CAF/DEPARTEMENT/MSA)
- * Si vous pensez remplir toutes les conditions remplissez le formulaire de demande et retournez-le à la Caf accompagné de toutes les pièces justificatives.
- * Votre demande sera étudiée par la Caf et présentée aux administrateurs pour validation.
- * Votre demande est recevable, vous recevrez une convention de financement à retourner signée à la Caf
- * L'aide de 6000€ sera versée sur le compte de la MAM

Les dossiers sont à retourner :

petiteenfance@caf33.caf.fr